



INQUIRY OF MINISTRY DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"
PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION 48	BY / DE Honorable sénateur Downe	DATE Le 4 avril 2017
--------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------

Reply by the Minister of National Revenue
Réponse de la ministre du Revenu national

Signé par l'honorable Diane Lebouthillier

PRINT NAME OF SIGNATORY
INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE
MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY
MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

En ce qui concerne l'Agence du revenu du Canada (ARC) : Concernant les mesures annoncées le 11 avril 2016 par l'ARC pour lutter contre l'évasion fiscale à l'étranger : 1. Dans l'annonce, il était question d'un investissement de 444,4 millions de dollars sur cinq ans. Quelle portion de ce montant l'Agence avait-elle réellement dépensée à la fin de l'exercice 2016-2017? 2. L'île de Man devait être le premier endroit visé par une nouvelle – **Voir ci-joint pour le texte complet de la question.**

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT
TEXTE ORIGINAL

TRANSLATION
TRADUCTION

En ce qui concerne la question ci-dessus, vous trouverez ci-après la réponse de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Partie 1 : De l'investissement de 444,4 millions de dollars sur cinq ans qui a été approuvé par le Parlement pour des mesures visant à combattre l'évasion fiscale, 40,1 millions de dollars ont été attribués à l'exercice 2016-2017. Bien que la comptabilisation finale des dépenses pour l'exercice 2016-2017 ne soit pas terminée, on estime que près de 35 millions de dollars ont été dépensés.

Partie 2 : L'ARC s'est engagée à examiner quatre juridictions ou institutions financières au cours de l'exercice 2017-2018 afin de déceler les contribuables à risque élevé.

L'île de Man fait partie de la nouvelle approche sur les juridictions préoccupantes. À ce jour, l'ARC a analysé un total de 41 000 opérations, ce qui équivaut à plus de 12 milliards de dollars en fonds transférés entre le Canada et quatre juridictions ou institutions financières préoccupantes.

En ce qui concerne l'île de Man :

- L'ARC a examiné plus de 866 millions de dollars en téléversements internationaux de plus de 10 000 \$ entre le Canada et l'île de Man.
- Au 31 mars 2017, l'ARC avait établi des cotisations pour un total de 150 000\$ en impôt fédéral et elle établira aussi des cotisations pour des pénalités visant la déclaration de biens à l'étranger.
- Elle a constaté que 20 contribuables respectaient leurs obligations à l'égard de leurs revenus déclarés et de leurs actifs à l'étranger divulgués.
- Environ 79 contribuables font toujours l'objet d'une vérification relativement au projet de l'île de Man.

De plus, des enquêtes criminelles liées au stratagème fiscal de l'île de Man sont en cours. Puisqu'elles n'en sont qu'aux premières étapes, des renseignements statistiques ne sont pas encore disponibles. Les vérifications et les enquêtes criminelles que les organismes d'application de la loi, y compris l'ARC, entreprennent à l'étranger peuvent être complexes et prendre plusieurs mois, voire plusieurs années.

En ce qui concerne les condamnations liées à l'évasion fiscale à l'étranger :

Entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2016, les enquêtes criminelles de l'ARC ont donné lieu à la condamnation de 42 contribuables canadiens pour évasion fiscale relativement à des fonds et à des biens détenus à l'étranger. Au total, pour les 34 millions de dollars en impôts éludés, ce sont 12 millions de dollars d'amendes et 734 mois de peines d'emprisonnement qui ont été imposées par les tribunaux.

Pour l'exercice 2016-2017, en plus de l'île de Man, l'ARC a ajouté deux autres juridictions et une institution financière au projet sur les juridictions préoccupantes. Le deuxième projet en cours de révision est celui de Guernesey. Pour éviter de compromettre les mesures d'observation de l'ARC, les noms des troisième et quatrième projets ainsi que celui de toute autre juridiction qui fera l'objet d'analyses ne seront pas rendus publics.

En ce qui concerne le total des sommes dues, veuillez consulter la réponse à la première question. Vous y trouverez tous les renseignements statistiques relatifs au projet lié aux juridictions.

Pour ce qui est des montants perçus, le compte de l'ARC du contribuable comprend des dettes en souffrance et des compensations au titre des remboursements provenant de plusieurs programmes de l'ARC. Le système de l'ARC reflète le solde en souffrance, mais il n'associe pas les soldes à des dettes précises comme dans le cas d'une cotisation établie dans le cadre d'une vérification. C'est pourquoi l'ARC n'est pas en mesure de fournir des renseignements sur les montants perçus.

Partie 3 : L'ARC a créé le Centre d'observation des promoteurs. Il s'agit d'un programme spécial dont le mandat est de repérer et de documenter les stratagèmes fiscaux abusifs mis de l'avant par des promoteurs et de coordonner les mesures d'observation pour lutter contre ces stratagèmes.

Bien que la comptabilité finale des dépenses pour 2016-2017 ne soit pas terminée, on estime que 1,6 million de dollars ont été dépensés.

L'ARC n'est pas en mesure de fournir des données historiques annuelles, puisqu'on n'en faisait pas le suivi. Depuis la création du Centre d'observation des promoteurs, l'ARC fait le suivi de ces données et elle peut confirmer qu'au cours du dernier exercice, elle a décelé 24 stratagèmes possibles. Au total, 154 stratagèmes feront l'objet d'un examen plus approfondi.

Il est encore trop tôt pour que l'ARC se prononce à savoir si le nombre d'enquêtes criminelles a augmenté et si des accusations ont été déposées en conséquence. Ces vérifications peuvent être très complexes. De même, lorsqu'un dossier est envoyé aux fins d'enquêtes criminelles, le travail mené par les organismes d'application de la loi, y compris l'ARC, peut s'avérer complexe et prendre plusieurs mois, voire plusieurs années. Cela dépend de la complexité du cas, du nombre de personnes ou d'entités concernées, de la disponibilité des renseignements ou des éléments de preuve, de la collaboration des témoins et des accusés et des divers outils juridiques pouvant servir à recueillir suffisamment de preuves pour monter un dossier hors de tout doute raisonnable.

Partie 4 : L'Initiative relative aux entités apparentées (IREA) fait partie des efforts de l'ARC pour aborder la question de la conformité des particuliers fortunés et de leurs structures d'entreprise complexes. L'ARC a investi dans cette initiative des fonds supplémentaires qu'elle avait obtenus dans le cadre du budget de 2016. On estime que cet investissement générera plus de 432 millions de dollars en recettes supplémentaires sur cinq ans.

Au 31 mars 2017, l'ARC avait retenu 1 200 contribuables de l'IREA aux fins d'évaluation et d'examen du risque. Étant donné la complexité des structures d'entreprise de ces contribuables, les vérifications durent habituellement plus d'un an. Toutefois, en cette première année de financement supplémentaire, l'ARC a déjà terminé 16 vérifications de contribuables à risque élevé qui proviennent de quatre groupes de l'IREA. Selon les résultats préliminaires du dernier exercice, l'Agence a généré 23 millions de dollars et dépasse ainsi son objectif de 12,5 millions de dollars.

Comme il a été mentionné auparavant, le compte de l'ARC du contribuable comprend des dettes en souffrance et des compensations au titre des remboursements provenant de plusieurs programmes de l'ARC. Le système de l'ARC reflète le solde en souffrance, mais il n'associe pas les soldes à des dettes précises comme dans le cas d'une cotisation établie dans le cadre d'une vérification. C'est pourquoi l'ARC n'est pas en mesure de fournir des renseignements sur les montants perçus.

Partie 5 : Au 31 mars 2017, l'ARC avait mené 1 745 vérifications, soit une augmentation de 24 % par rapport à l'année précédente.

Comme il a été mentionné auparavant, le compte de l'ARC du contribuable comprend des dettes en souffrance et des compensations au titre des remboursements provenant de plusieurs programmes de l'ARC. Le système de l'ARC reflète le solde en souffrance, mais il n'associe pas les soldes à des dettes précises comme dans le cas d'une cotisation établie dans le cadre d'une vérification. C'est pourquoi l'ARC n'est pas en mesure de fournir des renseignements sur les montants perçus.

L'ARC a actuellement 1 422 vérificateurs qui se consacrent à mener des vérifications auprès des « sociétés multinationales présentant un risque élevé ».

Les deux programmes mentionnés dans la question, c'est-à-dire l'ancien programme de vérification internationale et le programme de la planification fiscale abusive, ne disposent pas des mêmes ressources qu'en 2009-2010. Certaines fonctions des programmes ont été transférées ailleurs et d'autres portent un nom différent. Il n'est donc pas possible de faire une comparaison directe entre le programme actuel et le programme de 2009.

L'ARC peut toutefois confirmer qu'au cours de l'exercice 2016-2017, 543 ETP ont travaillé au Programme d'évitement fiscal abusif, 447 ETP au Programme de vérification de l'impôt international et 72 ETP à la planification fiscale abusive de la nouvelle Direction de l'observation à l'étranger et de la planification fiscale abusive.

Partie 6 : Le Comité consultatif sur l'observation à l'étranger a été créé en avril 2016. Ce comité a pour mandat de conseiller la ministre et l'ARC sur les stratégies administratives de lutte contre l'inobservation à l'étranger. Au 31 mars 2017, les membres du comité avaient tenu trois réunions en personne et plusieurs téléconférences.

Lors des réunions en personne, des représentants de l'Agence étaient présents en plus des cinq membres du comité. La ministre du Revenu national a aussi rencontré les membres du comité lors de la réunion inaugurale en juin 2016.

Le premier rapport du comité a été publié en décembre 2016 et comportait des recommandations à l'égard de changements à apporter au Programme des divulgations volontaires (PDV). Vous trouverez le rapport à arc.gc.ca/gncy/ocac-ccoe/menu-fra.html. L'ARC a soigneusement étudié ces recommandations dans le cadre de l'examen du PDV. L'ARC a publié les changements proposés au PDV à des fins de consultations publiques. L'ARC n'est pas en mesure de confirmer la date de publication du prochain rapport.

N° 48.

Par l'honorable sénateur Downe :

Le 4 avril 2017—En ce qui concerne l'Agence du revenu du Canada (ARC) :

Concernant les mesures annoncées le 11 avril 2016 par l'ARC pour lutter contre l'évasion fiscale à l'étranger :

1. Dans l'annonce, il était question d'un investissement de 444,4 millions de dollars sur cinq ans.

- Quelle portion de ce montant l'Agence avait-elle réellement dépensée à la fin de l'exercice 2016-2017?

2. L'île de Man devait être le premier endroit visé par une nouvelle série d'examens approfondis sur d'éventuels paradis fiscaux. En date du 31 mars 2017 :

- Quels ont été les résultats de cet examen pour ce qui est des accusations ou des condamnations et des revenus recouvrés?
- Quels autres territoires ont été ajoutés à la liste?
- À combien s'élevaient les sommes dues identifiées?
- Quel montant a été perçu dans les faits?

3. L'ARC s'est engagée à créer un programme spécial chargé de barrer la route aux organisations qui créent et font la promotion de stratagèmes d'évasion fiscale et d'évitement fiscal agressif. En date du 31 mars 2017 :

- Ce programme spécial a-t-il été créé?
- Quelles ressources y ont été consacrées?
- Combien de stratagèmes fiscaux ont fait l'objet d'un examen par rapport à l'année précédente?
- Est-ce que cela a entraîné un plus grand nombre d'enquêtes criminelles? Dans l'affirmative, combien d'enquêtes ont été lancées?
- Combien d'accusations sont directement attribuables à cette initiative?

4. L'Agence a annoncé que le nombre d'enquêtes visant les « contribuables à haut risque » serait multiplié par cinq — passant de 600 à 3000 par année —, ce qui devait rapporter 423 millions de dollars en nouvelles recettes. En date du 31 mars 2017 :

- Combien d'examens ont été effectués?
- Quel est le montant des nouvelles recettes fiscales perçues?

5. L'ARC a annoncé l'embauche de 100 vérificateurs pour enquêter sur « les sociétés multinationales à risque élevé », ce qui devait rapporter à l'ARC un demi-milliard de dollars sur cinq ans. En date du 31 mars 2017 :

- Combien d'examens ont été effectués?
- Quel est le montant des nouvelles recettes fiscales perçues?
- Combien de vérificateurs enquêtent actuellement sur « les sociétés multinationales à risque élevé »?
- Est-ce plus ou moins que les 440 équivalents temps plein (ETP) du programme de vérification internationale et les 506 ETP du programme de la planification fiscale abusive pendant l'exercice 2009-2010?

6. L'Agence a annoncé la création du Comité consultatif sur l'observation à l'étranger, qui devait notamment préparer un plan pour que le gouvernement puisse enfin mesurer l'écart fiscal du pays. En date du 31 mars 2017 :

- Combien de fois le Comité s'est-il réuni?
 - Qui a assisté à ces réunions?
 - Quand le Comité publiera-t-il ses prochains rapports?
 - Quelles recommandations ont été formulées par le Comité?
-